

EXIT

Association pour
le Droit de Mourir
dans la Dignité

Assemblée
générale 2026
Samedi 6 juin
à l'Hôtel Mövenpick
à Lausanne



Table des matières

01

Éditorial

Romano La Harpe, coprésident

02

Fin de vie et démences

Jean-Jacques Bise, coprésident

04

Un petit mot

Gabriela Jaunin, vice-présidente

05

Hommage au Dr Pierre Beck

06

Littérature

Des nœuds qui deviennent pierre,

Anouk Hutmacher

07

Assemblée générale 2026

Informations pratiques

09

Assemblée générale 2026

L'invité : Dr Vianney Perrin

10

EXIT en chiffres

Statistiques de l'année 2025

16

Témoignages

Deux enfants de membres se confient

20

Comité

Bienvenue à nos deux membres entrants

23

Formulaires et renseignements

32

Les membres du Comité

33

Contact

Quelques nouvelles...

Tout d'abord un grand merci à tous les membres qui se sont déplacés à Genève pour notre Assemblée Générale 2025 !

À partir de cette année, selon vos souhaits de centraliser le lieu, celles-ci auront lieu dorénavant à l'hôtel Mövenpick d'Ouchy à Lausanne.

Un tout grand remerciement au secrétariat, plaque tournante de notre Association. Les secrétaires et leur responsable, Pascal Bugnon, doivent souvent servir de paratonnerre pour calmer certains membres mécontents et jouent un rôle charnière dans la gestion de notre Association, filtrant les demandes et ne faisant heureusement parvenir à la direction que les « problèmes » importants. Le nombre des membres est en continuelle augmentation. Le secrétariat reçoit 10 nouvelles demandes chaque jour.

Je tiens également à remercier tous les bénévoles (médecins conseils, médecins prescripteurs, accompagnatrices et accompagnateurs) qui travaillent pour notre Association, sans lesquels notre mission ne serait tout simplement pas possible.

Pour la première fois depuis 1998, date du premier accompagnement d'EXIT par le Dr Sobel, alors président d'EXIT, nous avons constaté une diminution du nombre d'accompagnements et cela ne va certainement pas nous déplaire.

Depuis quelques années, nous avons observé une nette augmentation des membres qui s'inscrivent et qui souhaitent rapidement une aide. Nous

faisons tout notre possible mais il est pratiquement très difficile de le faire en moins d'une quinzaine de jours, d'où l'importance d'anticiper. Certaines personnes nous appellent alors qu'elles ne font pas encore partie d'EXIT.

Nous continuons notre projet avec Swiss transplant pour qu'un jour une personne faisant appel à EXIT puisse aussi donner ses organes, ce qui permettra de sauver des vies.

Nous sommes toujours dans l'attente de savoir si la capsule Sarco, utilisée pour l'aide au suicide, qui substitue progressivement l'oxygène par de l'azote à l'intérieur de la capsule, sera légalisée ou non en Suisse.

Et puis, comme toujours, nous sommes fortement sollicités pour des études, des présentations dans des EMS ou des CMS, ce qui montre l'intérêt grandissant de notre Association.

Encore un grand merci à vous tous, membres, qui permettez le bon fonctionnement de notre Association. Et sachez que nous sommes toujours à votre écoute. Alors n'hésitez pas à nous contacter si vous avez la moindre question. Nous serons heureux de vous répondre en toute transparence.

Romano La Harpe
Coprésident

Le Québec l'a fait en 2024. La Belgique est en train de le faire. Quant à la Suisse...

De quoi parle-t-on ? De la fin de vie des personnes victimes de maladies neurodégénératives.

En avril 2024 (bulletin N° 80), dans l'article « Directives anticipées et demandes d'assistance au suicide ne font pas bon ménage! », nous avons précisé les raisons pour lesquelles l'assistance au suicide n'est pas une option envisageable pour les personnes ayant perdu leur capacité de discernement. En septembre 2024 (bulletin N° 81), dans l'article « Suicide assisté et perte de discernement: le cas des démences », nous sommes revenus sur cette question essentielle de la possibilité (un jour en Suisse...) de pouvoir faire une directive anticipée d'aide à mourir. Occasion ici de vous présenter brièvement ce qui s'est fait, est en train de se faire et pourrait possiblement se faire pour les personnes auxquelles on a diagnostiqué une maladie neurodégénérative.

En octobre 2024, le Québec a adopté une loi sur les demandes anticipées d'aide médicale à mourir. Un guide très utile pour la personne et ses proches est consultable en ligne :

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX
publications.msss.gouv.qc.ca

En 2026, la Belgique autorise déjà l'euthanasie de personnes suite à une « déclaration anticipée » à la condition qu'elles soient « irréversiblement inconscientes ». En décembre 2025, le Comité Consultatif de Bioéthique publiait son avis N° 89 « relatif à l'euthanasie sur la base d'une déclaration anticipée chez des personnes conscientes dont la capacité de décider pour elles-mêmes et d'exprimer leur volonté est irrémédiablement affectée », un document essentiel de 85 pages que vous pouvez lire en ligne :

COMITÉ CONSULTATIF DE BIOÉTHIQUE DE BELGIQUE
belgiumnationalbioethicscommittee.be

Les membres de ce comité recommandent d'étendre la loi sur l'euthanasie pour permettre son application via une déclaration anticipée aux personnes devenues incapables d'exprimer leur volonté, notamment celles atteintes de démence irréversible sans être « irréversiblement inconscientes ». Cet avis a été transmis au Parlement. L'adoption d'une extension de la loi de 2002 sur la fin de vie est probablement une question de mois.

Et en Suisse ? EXIT A.D.M.D. Suisse romande a reçu fin 2025, l'avis de droit de l'Institut de droit de la santé de l'Université de Neuchâtel dont nous faisons état dans notre propos de septembre 2024. Intitulé « Avis de droit concernant le cadre légal applicable aux demandes anticipées d'assistance au suicide des personnes incapables de discernement ». Cet important travail permettra

aux membres du Comité de se saisir de cette problématique et d'envisager les pistes juridiques et politiques pour faire évoluer la législation sur la fin de vie « médicalisée » dans notre pays. Une nouvelle fois, affaire à suivre...

Jean-Jacques Bise
Coprésident



© Atin Andersen | Unsplash.com | Unsplash.com

Un petit mot, mais qui a toute son importance

Chers membres, je tenais, en tant que responsable des accompagnatrices et des accompagnateurs à vous rendre attentifs sur le fait de ce que nos bénévoles mais également notre secrétariat vivent depuis quelques temps.

Nous devons traiter de plus en plus de demandes urgentes de personnes qui sollicitent notre aide mais qui ne sont pas encore membres de notre association. Le secrétariat est en première ligne en ce qui concerne les appels et les renseignements à donner sur les conditions à remplir.

Nos futurs membres ou leurs proches ne se rendent pas compte que nous mettons tout en œuvre afin de répondre à leurs demandes pressantes. Malheureusement, nos collaborateurs font face régulièrement à des personnes indélicates au téléphone parce qu'ils estiment que cela ne va pas assez vite, alors que nous traitons tous les dossiers de la même manière, que cela provienne d'anciens ou de nouveaux membres.

De plus, lorsqu'un bénévole accepte un dossier et prend contact avec la personne ou un membre de la famille, il subit de plus en plus souvent des agressions verbales, car selon eux nous n'intervenons pas assez rapidement.

Comme vous pourrez le lire sur nos statistiques, vous constaterez qu'elles comportent moins d'accompagnements en 2025 et nous en sommes très heureux. Cela provient également du fait que les personnes décèdent avant l'intervention d'EXIT, ce qui démontre que

les membres ou non membres nous appellent très souvent trop tard.

Alors s'il vous plaît, n'attendez pas le dernier moment pour nous contacter afin que nous puissions tous accompagner la personne et la famille dans le calme et la sérénité.

Gabriela Jaunin

Vice-présidente et accompagnatrice



« Il faut laisser
du temps
au temps. »



HOMMAGE

Le Comité de l'association a le regret
de faire part du décès du

Docteur Pierre Beck

en fin d'année dernière. Il a longtemps
œuvré au sein de l'association en tant
que vice-président, médecin conseil
et accompagnateur.

Le Comité présente ses sincères
condoléances à sa famille et à ses proches.



Découvrez la nouvelle publication d'Anouk Hutmacher : *Des nœuds qui deviennent pierre*

Sociologue, libraire, puis paysanne, infirmière-assistante en milieu rural et célébrante indépendante en funérailles, Anouk Hutmacher trace la chronique d'un grand âge et, in fine, le récit émouvant d'une vie sur le point de s'éteindre.

Cette fiction, imaginée avec un souci d'authenticité et de vraisemblance, lève discrètement le voile sur certains des défis associés à cette phase de l'existence et questionne notre conception de l'accompagnement de la fin de vie.

Du haut de ses nonante ans, Elisabeth déguste une vie douce et pleine de savoureuses surprises. Entre le banc de son tea-room favori et un concert de jazz au bord du lac qui se poursuit jusque tard

dans la nuit, les occasions de trinquer ne manquent pas ! Mais quand les petits bobos accumulés laissent place à des incidents plus sérieux, Elisabeth voit son quotidien chamboulé et soudain envahi d'aides, mais aussi d'inquiétudes et de recommandations de tous bords. Célébrée pour son grand âge, la vieille dame doit composer désormais avec les attentes de sa nouvelle équipe de supporters : sa fille, son fils, ses voisins, son médecin traitant et son infirmière à domicile. Heureusement, dans les moments de doute, une pensée à son cher défunt mari suffit à lui faire retrouver sa bonne humeur.



Disponible en librairie.

Retrouvez toutes les informations ou commandez cette publication (contre facture, au tarif de CHF 24.-, frais de port offerts) sur le site des éditions : www.socialinfo.ch

Assemblée Générale 2026

AG réservée
uniquement aux
membres d'EXIT
A.D.M.D.

Nous avons le plaisir de vous inviter à notre
Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra
à Lausanne le samedi 6 juin 2026.

LIEU Hôtel Mövenpick, avenue de Rhodanie 4, 1007 Lausanne

DATE samedi 6 juin 2026 à 14h00

ORDRE DU JOUR

- 1 Approbation du procès-verbal (en annexe) de l'Assemblée générale qui s'est tenue à Palexpo, Genève, le 15 juin 2025

- 2 Rapport du comité

- 3 Statistiques 2025

- 4 Rapport du trésorier

- 5 Rapport des vérificateurs des comptes

- 6 Approbation des comptes 2025 et décharge du comité

- 7 Election du comité

- 8 Cotisation annuelle 2027

- 9 Conférence de l'orateur Dr Vianney Perrin, médecin aux soins palliatifs de l'hôpital d'Aubonne

- 10 Questions-réponses et divers

- 11 Clôture de l'Assemblée générale et annonce du lieu de l'Assemblée générale 2027

- 12 Verre de l'amitié

Accéder à l'hôtel Mövenpick, Lausanne

En voiture

Suivez la direction Lausanne Sud sur l'autoroute A1 puis à la sortie d'autoroute, suivez Lausanne-Ouchy. L'hôtel se situe à 1.5 km de la sortie de l'autoroute. Parking du port d'Ouchy: 850 places, situé en face de l'établissement.

En train

Prendre le train direct de Genève/Berne et Zürich jusqu'à Lausanne. Depuis la gare de Lausanne, prendre un taxi ou le métro M2 jusqu'à Ouchy. Le métro M2 est directement accessible depuis la gare.



Métro M2 Ouchy
→ 0.2 KM



Gare CFF
→ 1.5 KM



Aéroport
de Genève
→ 58 KM



Palais Beau lieu
→ 2 KM



Montreux
→ 25 KM

Informations pratiques

Questions

Les membres qui désirent poser des questions importantes, **d'intérêt général**, lors de l'Assemblée sont priés de les faire parvenir par écrit au comité d'EXIT A.D.M.D. au moins **15 jours à l'avance**.

Représentation

La représentation à l'Assemblée générale est possible. Un membre peut se faire représenter par un autre membre d'EXIT (hors comité). Le représentant doit pouvoir justifier de ses pouvoirs lors de l'Assemblée générale par une procuration établie en la forme écrite en conformité avec les articles 32 et suivants du Code des obligations. Un représentant ne peut représenter qu'un seul membre.

Contrôle

Etant donné que seuls les membres d'EXIT seront autorisés à participer à cette Assemblée générale, nous procéderons à un contrôle strict à l'entrée. Cette année, ledit contrôle s'effectuera avec votre **carte d'identité, ainsi que de la présente convocation**.

Verrée

A l'issue de l'Assemblée, nous organiserons comme d'habitude, une verrée et espérons avoir le plaisir de vous rencontrer.

L'invité : Dr Med. Vianney PERRIN

Né en 1972 en France, il exerce comme médecin chef de service Unité de Soins Palliatifs (USP) d'Aubonne et comme responsable de l'Équipe Mobile de Soins Palliatifs (EMSP) de la Côte.

Après avoir terminé ses études de médecine à Paris en 2002, Vianney PERRIN a exercé 15 ans en médecine générale, en tant que médecin-pompier, régulateur du SAMU, coordonnateur pour l'Association des Paralysés de France et formateur pour les facultés de médecine de Paris et Lyon. Formé à l'hypnose clinique et à l'acupuncture, il utilise ces approches intégratives dans ses divers postes.

En 2009, il a complété sa formation en Soins Palliatifs et créé une équipe mobile à Bourg en Bresse puis une Unité de Soins Palliatifs dans le même hôpital, avant d'étendre l'offre de soin grâce à une équipe territoriale intervenant dans tout le département de l'Ain en complément de l'action de l'équipe d'Hospitalisation à domicile avec qui il partageait les gardes. En 2020, recruté en Suisse par l'EHC et le RSLC il prend la responsabilité de l'EMSP de la Côte puis, en 2021, de l'USP d'Aubonne.

Participant à des actions de formations à Paris, Lyon, Tours et Lausanne, il exerce à temps partiel au sein de l'EMSP extra du CHUV. Il est de plus médecin conseil pour le CMS 24 de la Côte. L'ensemble de ces postes (souvent sur des temps réduits puisque son action principale reste centrée pour le RSLC et l'EHC) lui permet de continuer à apprendre des

autres et de connaître les possibilités diverses du réseau de soin tout en favorisant les échanges inter-régions.

Investi dans les soins en institutions (EMS/ESE/cliniques/hôpitaux) comme à domicile, il travaille avec ses collègues à favoriser un réseau de soins palliatifs allant dans le sens des attentes du patient et des besoins de ses proches, en amont comme en aval du milieu hospitalier qui doit rester, dans la mesure du possible, un lieu de répit.



Dr Med.
Vianney PERRIN

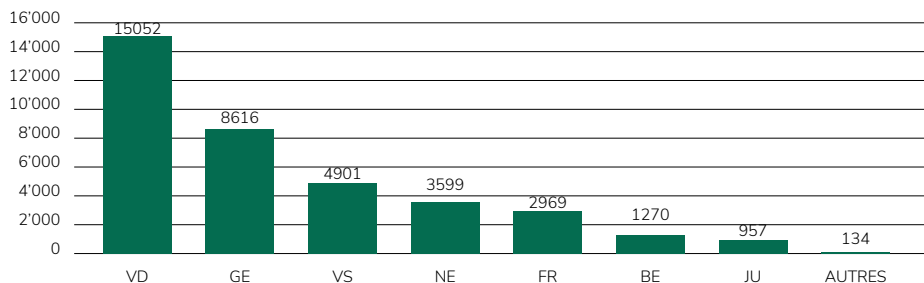


EXIT EN CHIFFRES

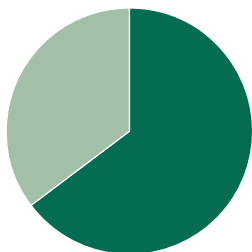


Statistiques de l'année 2025

Répartition des 37'498 membres actifs par canton



Répartition des membres par genre en 2025



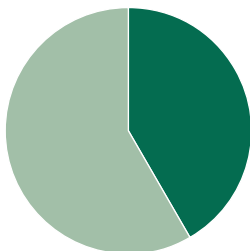
35,5 %

13'287 hommes

64,5 %

24'198 femmes

Membres décédés en 2025 avec et sans l'aide d'EXIT



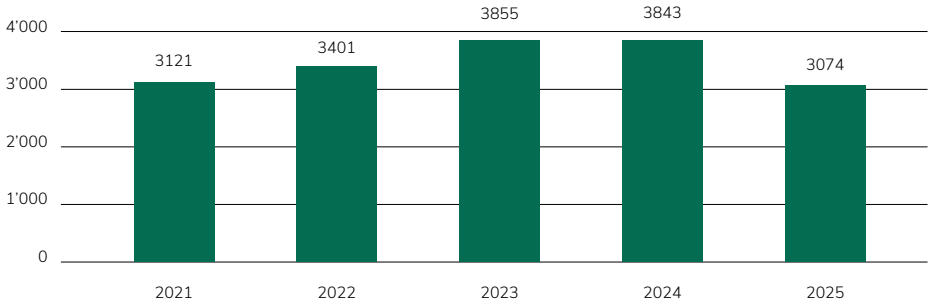
59 %

sans l'aide d'EXIT (750)

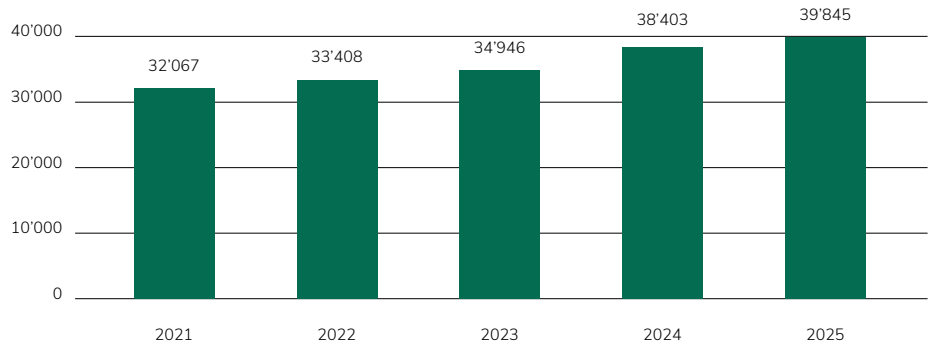
41 %

avec l'aide d'EXIT (531)

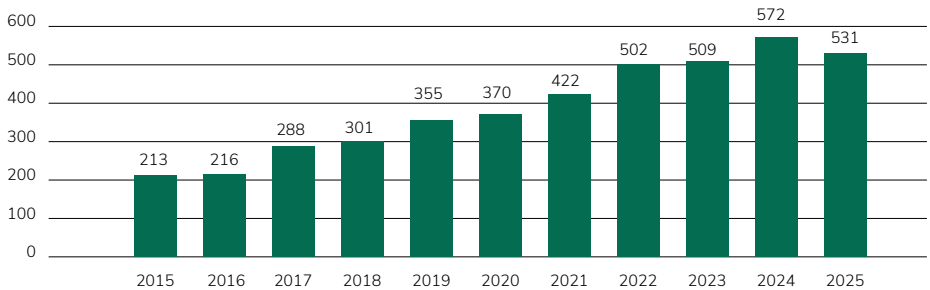
Nombre de nouvelles adhésions de 2021 à 2025



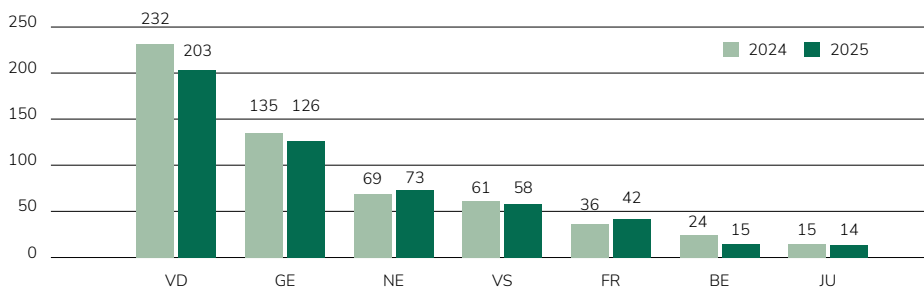
Évolution du nombre d'adhérents de 2021 à 2025



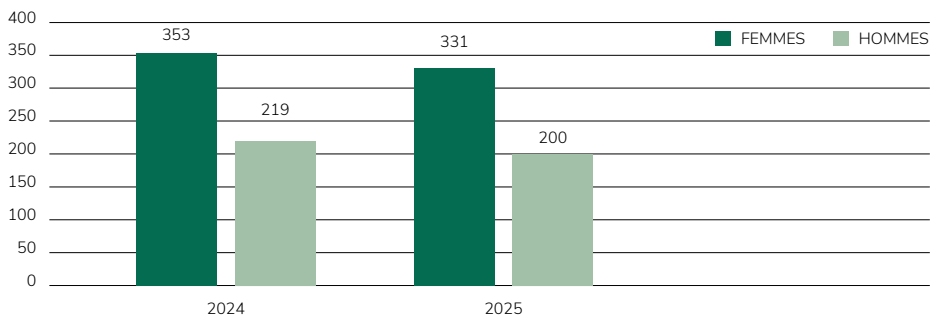
Évolution des assistances EXIT de 2015 à 2025



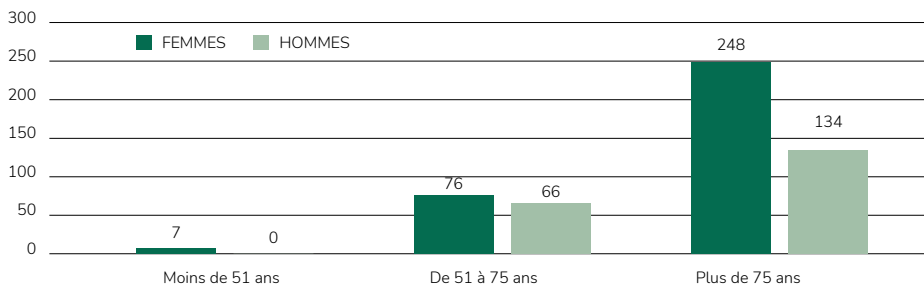
Répartition des accompagnements par canton en 2024 et 2025



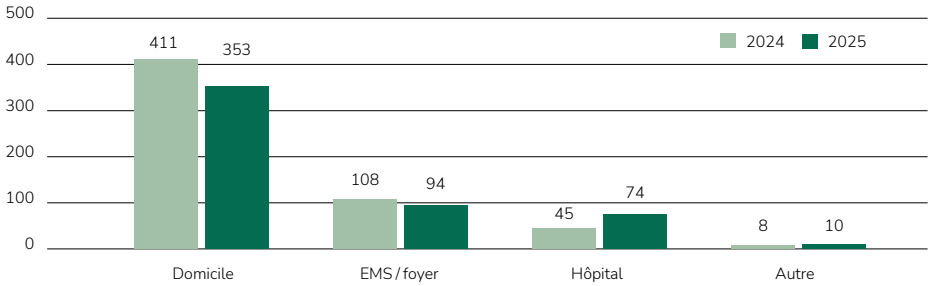
Répartition des accompagnements par genre en 2024 et 2025



Plages d'âge par genre pour les assistances en 2025



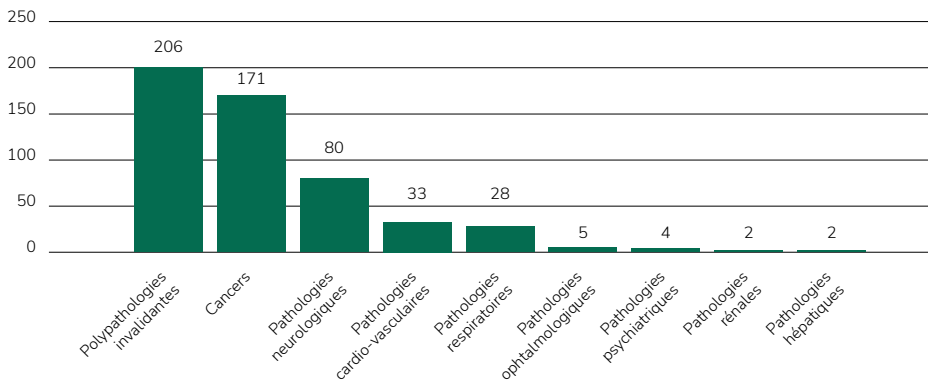
Répartition des accompagnements par lieu du décès en 2024 et 2025



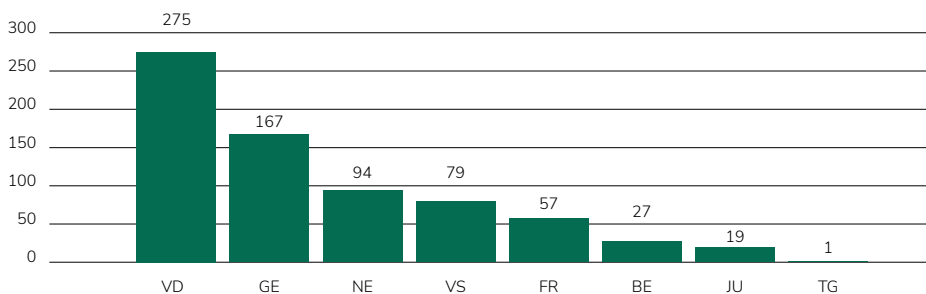
Nombre d'assistances par canton et lieu de vie en 2025

| | VD | GE | NE | VS | FR | BE | JU | TOTAL GÉNÉRAL |
|----------------------|------------|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|---------------|
| DOM | 147 | 73 | 50 | 39 | 25 | 9 | 10 | 353 |
| EMS/FOY | 24 | 26 | 16 | 11 | 9 | 5 | 3 | 94 |
| HOP | 30 | 21 | 7 | 7 | 8 | | 1 | 74 |
| AUTRE | 2 | 6 | | 1 | | 1 | | 10 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 203 | 126 | 73 | 58 | 42 | 15 | 14 | 531 |

Pathologies des dossiers accompagnés en 2025



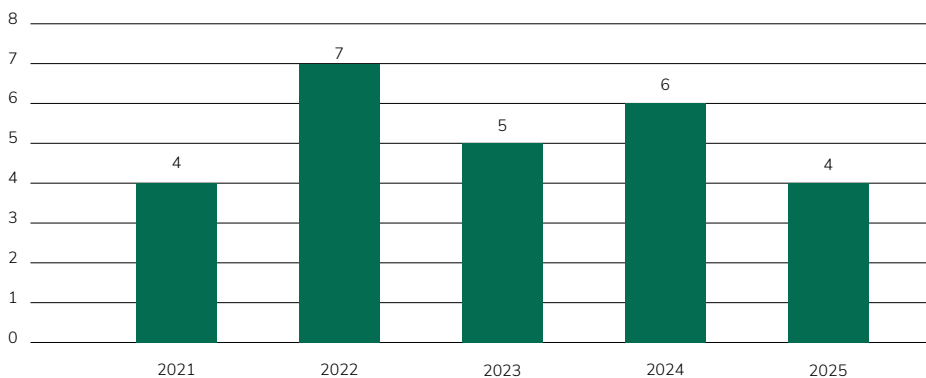
Répartition des dossiers acceptés par cantons en 2025



Répartition des assistances par état du dossier en 2025



Nombre d'accompagnements de couples de 2021 à 2025



Ma petite Maman, une fin de vie dans l'angoisse de l'oubli

Moment inévitable redouté. Appel au 144. Hospitalisation en urgence. Hôpital psychiatrique. Diagnostic : Alzheimer puis Corps de Lévy et verdict : placement à des fins d'assistance (PLAFA) en EMS.

C'est soudainement ta réalité Maman ; toi qui as été dans l'hypercontrôle lors de tes dernières années dans ta maison auprès de ton mari. Ce « trop de contrôle » était ton moyen de garder le cap dans un quotidien devenant toujours plus compliqué et troublant. Nous t'accompagnons le mieux possible face aux changements de ta personnalité et aux comportements devenant parfois délirants.

Dans cette situation où tu as perdu le contrôle de ta propre vie, ta colère et ta révolte ont laissé place à la tristesse, à la résignation et enfin au désespoir.

Qu'il t'a été douloureux de quitter ton mari et ta maison, de ne plus pouvoir t'appuyer sur tes repères si essentiels.

Puis les souvenirs se sont envolés, te faisant perdre ton identité. Toute une vie, tant de souvenirs accumulés qui se perdent dans un brouillard. Cette confusion, qui te désespère, a fait de ton quotidien un vide immense, une angoisse permanente, une anxiété démesurée, un monde de peur.

Au fil des mois, des années, cette confusion t'est devenue insupportable. Puis c'est la perte progressive de tes capacités physiques qui te fait perdre toute autonomie dans les gestes vitaux

quotidiens. Cette perte de dignité t'affecte au début puis c'est l'oubli qui prend le dessus. L'évolution de la maladie nous rend impuissants à t'apaiser ou à te rassurer et tu es malheureuse face à la réalité qu'est devenue la tienne.

Puis, un jour, l'amour de ta vie s'en est allé. Tu as compris qu'il ne viendrait plus te voir et que tu ne le verrais plus. Tu m'as clairement demandé que je te donne la pilule pour le rejoindre au ciel : « Donne-moi quelque chose, que je ne vive plus ». Dès lors le peu d'élan que tu avais s'en est allé... « Je ne veux pas me lever. Pourquoi ? Je n'ai plus rien. Je serai clouée là. » Voici des mots, des phrases exprimés par notre maman ces dernières années, qui témoignaient de sa souffrance :

« Tu ne peux rien pour moi, je ne peux que pleurer. », « Quelle horreur, je n'en peux plus. », « De toute façon je peux rien changer. », « Je ne suis pas morte mais je ne vis pas bien. », « Je suis nulle, je n'ai plus rien. », « Je peux pas rester comme cela. », « Je n'ai personne, j'ai peur, je n'en peux plus. », « Je suis fatiguée, tu te rends pas compte. »

« Je n'ai plus envie de rester comme cela. », « J'en peux plus, j'aimerais dormir... pour toujours. »

Une souffrance intensément exprimée et qui est pourtant restée muette. Peine et tourmente ont été miennes de ne pouvoir répondre à ta détresse et à ton désespoir.

Tu m'as dit plusieurs fois : « Je ne peux rien changer » ou « je n'ai pas moyen de dire quelque chose ». Clouée au lit comme tu le disais, sans rien faire, juste attendre de dormir pour fuir cette réalité vide de tout but ou plaisir. Les sourires s'estompent et finissent par disparaître, laissant place à ton regard et à ta voix nous implorant à chaque visite de faire quelque chose qui sera ton unique demande : tu veux dormir. Le sommeil a été durant tous ces longs derniers mois ton refuge.

Tant de souffrance intérieure ma petite maman. J'aurai tant voulu t'aider à dormir pour toujours comme tu le demandais. Je ne peux que t'apporter ma tendresse et mon amour.

Enfin, en ce dimanche de fête des Mères, ton cœur a cessé de battre. Une délivrance pour toi et pour nous, ta famille. Te voilà enfin en paix, libérée de cette triste existence, dénuée de sens.

Alors ma petite maman, au travers de ce long chemin parcouru avec toi, j'ai appris que la vie est nôtre, que ma vie est mienne, que notre existence ne doit pas dépendre d'autres et qu'il faut faire valoir nos choix ! J'ai besoin de faire entendre combien la fin de vie d'une personne atteinte de maladie neurodégénérative peut être un calvaire. Par ce témoignage, j'aimerais contribuer à changer certaines conditions pour pouvoir bénéficier d'EXIT quand on est atteint par ce type de maladies, nommées démences.

En effet, si une personne décide avec son plein discernement qu'elle veut faire appel à EXIT pour une demande d'assistance au suicide en cas de démence, l'expression de sa demande est claire et sans équivoque. Il est aberrant et incohérent de ne pas la valider. Après ces années d'accompagnement de ma maman, je ne peux concevoir une telle fin de vie pour moi et à la faire subir à ceux que j'aime. Membre d'EXIT, je demande à faire appel à leur aide pour mettre un terme à ma vie si ces critères qui, à mes yeux, donnent valeur à une existence, ne sont plus :

- Si je ne peux plus me déplacer et suis vouée à rester dans un lit jour et nuit ;
- Si je ne peux plus me nourrir par moi-même ;
- Si je ne peux plus aller aux toilettes et suis donc contrainte à porter des protections ;
- Si je ne peux plus me laver, me coiffer, prendre soin de ma personne
- Si je ne sais plus qui je suis, j'ai perdu mon identité ;
- Si je ne sais plus qui sont les miens, famille et amis ;
- Si mes souvenirs ne sont plus et que ma vie est effacée de ma mémoire.

C. H.
Le 28 mai 2025



Lettre de la famille d'un membre

EXIT A.D.M.D. Suisse romande
Chemin Frank-Thomas 80
1208 Genève

Lieu tenu privé, le 25 février 2025

Concerne : Avancement sur les recours à l'assistance

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 juin 2024. N'ayant pu assister à cette réunion, j'ai pris le temps de lire ce document avec attention, en particulier la mention de l'étude concernant la possibilité de faire une demande anticipée en cas de maladie d'Alzheimer ou de toutes autres formes de démence.

En effet, cette problématique me touche personnellement. Ma famille et moi avons traversé une épreuve difficile avec le décès de mon père (75 ans), inscrit chez vous, suite à un glioblastome. Durant ses rares instants de lucidité, il a vécu ce qu'il considérait comme une humiliation ultime, contre laquelle il avait toujours lutté toute sa vie pour ne pas finir dans cet état.

Aujourd'hui, c'est ma mère, âgée de 83 ans, qui fait face à la maladie d'Alzheimer depuis 2020. Jusqu'à il y a deux ans, elle vivait relativement bien malgré son diagnostic. Désormais, elle est dans une situation où il est malheureusement trop tard pour envisager une demande d'aide. Dans ses moments de lucidité, elle exprime son désir de partir dignement, évoquant ce qu'elle appelle « le brouillard » dans lequel elle se perd maintenant. Cette souffrance émotionnelle est terrible pour elle, mais aussi pour nous, et malgré tout notre amour et nos soins, nous ne parvenons qu'à apaiser partiellement sa douleur physique, mais non sa souffrance intérieure.

Nous, ses filles, faisons tout notre possible pour lui offrir un peu de réconfort et tenter de «dédramatiser» cette situation effroyable. Pourtant, il est déchirant de constater, lors de ses moments de lucidité, que, malgré sa reconnaissance envers nous et ses proches, elle se déteste pour ce qu'elle considère comme un fardeau imposé à ceux qu'elle aime.

Est-il juste que les enfants soient contraints de supporter l'épreuve de voir leurs parents se dégrader ainsi ? Et lorsque les enfants ne peuvent plus assumer cette charge, qu'elle soit émotionnelle, financière ou temporelle, est-il juste que ce poids revienne à la société pour une issue que chacun sait inévitable ? Quelle tragédie de pouvoir contrôler une vie entière mais pas une fin douce et apaisée...

Aujourd'hui, ma plus grande crainte n'est pas la mort elle-même, car, si je mène bien ma vie, j'aurai eu le temps de réaliser mes projets, mes rêves... ou non. Ce qui m'angoisse profondément, c'est la maladie. C'est la peur de voir mon mari, mes enfants ou mes proches être témoins de ma déchéance, comme je le vois pour ma Maman aujourd'hui.

Je pense avec compassion à ceux qui, faute d'une reconnaissance de ce droit fondamental par les autorités, les lois ou le corps médical, ont dû mettre fin à leur vie de manière violente ou en ayant recours trop tôt à des associations comme EXIT.

Si je vous adresse ce courrier, c'est pour remercier tous ceux qui œuvrent dans mon sens avec, pour certains, une énergie inconditionnelle face à ces «faiseurs» de leçon. Je souhaite que, quand mon heure aura sonné, que les mentalités auront changés.

Merci de votre attention.

Bien cordialement, S. L.



Bienvenue à nos deux membres entrants !



Dr Pascal Gervaz

Spécialiste en chirurgie générale & digestive

Père de deux fils, le Dr Gervaz est issu d'une famille de bûcherons du Gros de Vaud. Après avoir longtemps envisagé une carrière de paysan, puis de footballeur professionnel, une blessure l'oblige à reconsidérer ses objectifs et il entreprend des études de médecine à Lausanne.

Pascal Gervaz est un chirurgien spécialiste du système digestif. Après des études de médecine à Lausanne, il a effectué sa formation au CHUV avant de se perfectionner aux États-Unis, d'abord à la Cleveland Clinic, puis à la Mayo Clinic. De retour en Suisse, il fut responsable de l'Unité de chirurgie colorectale aux HUG de 2002 à 2011. Le Dr Gervaz exerce aujourd'hui en pratique privée ; il a rejoint EXIT en 2022, pour collaborer en tant que médecin prescripteur à Genève, puis médecin-responsable pour le Valais.

Le Dr Gervaz consacre ses loisirs à sa famille, à la marche en forêt et à la philosophie: ses deux fils, les bois du Jorat et la lecture de Marc-Aurèle lui fournissent un refuge contre les aléas de la vie.





Dr Patrice Jichlinski
Professeur honoraire de l'UNIL

Né en 1954 et originaire de Lancy à Genève, Patrice Jichlinski obtient son diplôme de médecin en 1979 à l'Université de Genève et son doctorat en médecine, en 1988, à l'Université de Lausanne. Suite à une formation postgraduée en chirurgie et en urologie, il obtient son FMH d'urologie en 1988 et le FMH d'urologie opératoire en 2002.

Dans le cadre d'une collaboration CHUV – UNIL – EPFL, il initie une recherche dans le domaine des applications photo-dynamiques au cancer non musculo-invasif de la vessie. Cette recherche soutenue par de nombreux fonds de recherche académique dont le FNS aboutit à la découverte et la mise sur le marché d'une nouvelle molécule à usage diagnostique pour la détection des carcinomes urothéliaux occultes en endoscopie.

Nommé privat-docent en 2001, professeur associé en 2005 et professeur ordinaire et chef du service d'urologie en 2007, le Professeur Jichlinski intensifie le développement du service dans le domaine de la recherche en immunothérapie, de la chirurgie robotique et de la neuro-urologie.

Membre de l'association EXIT depuis 2006, c'est avec plaisir qu'il a répondu favorablement à la demande du Dr Jérôme Sobel de s'engager au sein de l'association en tant que membre du comité d'éthique, puis médecin conseil et médecin prescripteur.

En cas de déménagement...

Chers membres, s'il-vous-plaît, si vous déménagez, faites-nous parvenir votre nouvelle adresse, que ce soit :

- **Par mail** : info@exit-romandie.ch
- **Par téléphone** : 022 735 77 60,
- En complétant et en nous retournant le **formulaire** « changement d'adresse » qui se trouve à la fin de chaque journal annuel
- Ou par **courrier** à l'adresse :

*EXIT A.D.M.D. Suisse romande
Ch. Frank-Thomas 80
1208 Genève*

En effet, après chaque envoi (convocations à l'assemblée générale, factures), nous recevons un grand nombre d'enveloppes en retour avec la mention « destinataire introuvable à l'adresse indiquée ».

Hormis le fait que nous envoyons des courriels au moyen de l'adresse mail en notre possession et tentons de contacter ces membres par téléphone, il nous est par contre impossible de retrouver des personnes qui ont déménagé en EMS, car elles ne figurent plus dans l'annuaire.

Nous sommes donc contraints par la force des choses de démissionner ces membres « injoignables ».

Par avance, merci chers membres de nous aider à vous aider !



Formulaires et renseignements

L'assistance au suicide

Critères d'acceptation

La personne effectuant une demande d'assistance au suicide auprès d'EXIT Suisse romande doit remplir chacune des conditions suivantes :

- Être membre de l'association.
- Le domicile principal doit être établi sur territoire suisse. Il ne suffit pas d'y séjourner ou d'y être accueilli, mais les papiers doivent être officiellement déposés dans la commune de résidence.
- Être majeur, donc avoir 18 ans révolus.
- Disposer de sa capacité de discernement.
- Être atteinte soit d'une maladie incurable, soit de polypathologies invalidantes liées à l'âge.

Comment demander une assistance au suicide ?

Il faudra tout d'abord contacter le secrétariat de l'association, afin d'obtenir la « lettre de procédure » dans laquelle nous vous demanderons deux documents.

Vous pouvez contacter le secrétariat, soit :

- Par écrit : EXIT A.D.M.D. Suisse romande,
 Chemin Frank-Thomas 80, 1208 Genève
- Par téléphone : au +41 22 735 77 60
- Par e-mail : à l'adresse info@exit-romandie.ch

Adhérer à EXIT Suisse romande



Par courrier : envoyer ce bulletin découpé à l'adresse suivante :
EXIT A.D.M.D. Suisse romande,
Chemin Frank-Thomas 80, 1208 Genève

Par fax : au +41 22 735 77 65

Par e-mail : à l'adresse info@exit-romandie.ch

Par Internet : Vous avez la possibilité d'adhérer directement sur notre site internet en remplissant le formulaire : <https://exit-romandie.ch>

Je souhaite recevoir gratuitement et sans engagement la documentation d'EXIT A.D.M.D. Suisse romande, en vue d'une éventuelle adhésion

Titre (Mme/M.) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° postal : Lieu :

Téléphone :

Date : Signature :



Changement d'adresse

Important

Envoyez-nous le plus rapidement possible votre changement d'adresse, au risque d'être radié, si nous n'avons plus d'adresse valable. Après un délai d'un an, la poste ne fait plus suivre les courriers qui ont fait l'objet d'un changement d'adresse. Concernant les personnes en EMS, elles deviennent introuvables, puisqu'elles ne figurent plus dans l'annuaire.

Nous aviser si vous changez d'adresse

Par courrier : envoyer ce bulletin découpé à l'adresse suivante :

EXIT A.D.M.D. Suisse romande,
Chemin Frank-Thomas 80, 1208 Genève

Par fax : au +41 22 735 77 65

Par e-mail : à l'adresse info@exit-romandie.ch

Par Internet : remplissez le formulaire sur <https://exit-romandie.ch>

Titre (Mme/M.) :

Nom :

Prénom :

Membre N° :

Adresse :

N° postal

Lieu :

Téléphone :

Date :

Signature :



Commande de documents



N'hésitez pas à nous demander des documents

Par courrier : envoyer ce bulletin découpé à l'adresse suivante :
EXIT A.D.M.D. Suisse romande,
Chemin Frank-Thomas 80, 1208 Genève

Par fax : au +41 22 735 77 65

Par e-mail : à l'adresse info@exit-romandie.ch

Par Internet : remplissez le formulaire sur <https://exit-romandie.ch>

Cocher une ou plusieurs cases. Je désire recevoir :

- Une nouvelle carte de membre en PVC
(CHF 10.-, à régler avant l'envoi de la carte)
- Un bulletin QR pour un don

Titre (Mme/M.) :

Nom :

Prénom :

Membre N° :

Adresse :

N° postal : Lieu :

Téléphone :

Date : Signature :





MERCI

à toutes les personnes
qui ont fait un don en faveur
de l'association !



Renseignements importants

Faire un don à l'association

Compte postal exclusivement pour les dons :

CCP : 14-909752-1 IBAN : CH79 0900 0000 1490 9752 1

Plusieurs possibilités s'offrent à vous pour faire un don :

- Effectuer directement un virement sur le compte postal ci-dessus
- Demander un bulletin QR au secrétariat.

Paieement annuel de la cotisation

Compte postal exclusivement pour le paieement des cotisations :

CCP : 12-8183-2 IBAN : CH78 0900 0000 1200 8183 2

Consignes pour le paieement de la cotisation :

- Attendre l'arrivée de la facture de cotisation annuelle.
- Un bulletin QR par personne.
- Merci de n'utiliser que le bulletin QR de la facture annuelle.

Les membres du Comité

Présidence



Jean-Jacques Bise
coprésident



Romano La Harpe
coprésident



Gabriela Jaunin
vice-présidente

Membres (par ordre alphabétique)



Sandra Burkhardt



Louis Gelin



Michel Jeanneret



Maryse Jornod



Ralph Le Dinh



Elizabeth Liebscher



Jérôme Sobel



Gabriel Winkler
trésorier

Membres entrants



Pascal Gervaz



Patrice Jichlinski



Luc Henchoz

Membres sortants

Contact

Permanence téléphonique

Le secrétariat de l'association répond à vos appels aux horaires suivants :

| | | |
|-------|-----------|-----------|
| lu | 10h – 12h | 14h – 16h |
| ma-ve | 9h – 12h | 14h – 16h |

Tél. +41 22 735 77 60
Fax +41 22 735 77 65

Contact

EXIT A.D.M.D. Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité
Siège pour la Suisse romande, Chemin Frank-Thomas 80, 1208 Genève

E-mail : info@exit-romandie.ch
Site internet : <https://exit-romandie.ch>

Compte postal exclusivement pour le paiement des cotisations :

CCP : 12-8183-2
IBAN : CH78 0900 0000 1200 8183 2

Compte postal exclusivement pour les dons :

CCP : 14-909752-1
IBAN : CH79 0900 0000 1490 9752 1

IMPRESSUM

Bulletin N° 83, avril 2026
Parution une fois par an
Tirage 27'500 exemplaires
Relecture Le secrétariat
Imprimeur Coprint, Plan-Les-Ouates



EXIT A.D.M.D. Suisse romande
Association pour le Droit
de Mourir dans la Dignité